

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 9 décembre 2016.

L'an deux mil seize et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le trois décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, Mme DUMONT Francine, M. JANNIER Pascal, Mme LEGOUX Coralie, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine.

Absents : Mme GARCIA Sandra, pouvoir à M. LÜDI Jacky ; Mme GILLES Céline, pouvoir à M. BROCH Gilbert ; M. ROUSSEAU Philippe pouvoir à Mme LEGOUX Coralie

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : M. JANNIER Pascal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I) SICECO : FONDS DE CONCOURS

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que des travaux d'éclairage doivent être réalisés. Ces travaux consistent en l'extension de l'éclairage public chemin des Ecrynières à Millery ainsi qu'en la mise en valeur du lavoir sis au hameau de Ménétreux.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 10 733.50 euros et la contribution de la commune est évaluée à 6 441.00 euros.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du CGCT. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- demande au SICECO la réalisation des travaux consistant en l'extension de l'éclairage public chemin des Ecrynières à Millery ainsi qu'en la mise en valeur du lavoir sis au hameau de Ménétreux.
- accepte de financer par fonds de concours la contribution du SICECO.

II) MONTANT DE LA TAXE D'AFFOUAGE SUR LA PARCELLE SISE AU PONT-DE-CHEVIGNY

Le Maire ne participe ni à la délibération ni au vote.

Monsieur JANNIER Pascal informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant de la taxe d'affouage concernant une partie de la parcelle cadastrée ZC n° 112 sise au hameau de Pont-de-Chevigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer ladite taxe d'affouage à 6 euros le stère de bois empilé.

III) PRIME SPÉCIFIQUE À MADAME LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- considérant la prime attribuée aux agents verts par la Communauté de Communes du Sinémurien,
 - considérant tant la ponctualité que la qualité du travail effectué par Madame LEROY Corinne,
- décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une prime de fin d'année 2016 d'un montant de 700.00 euros brut à Madame LEROY Corinne, secrétaire de mairie.

IV) DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	21	213 4	ONA	Extension réseau	- 3 300.00
D	I	20	203 1	ONA	Frais d'études architecte	+3 300.00
					Total	0.00 €

Informations diverses :

- Adaptation de la Posture **VIGIPIRATE** : Direction de la sécurité intérieure : extrait : « **l'ensemble du territoire national est élevé au niveau « sécurité renforcée-risque attentat depuis le 1^{er} décembre 2016** ». La partie publique du plan est disponible en ligne sur le site : www.sgdsn.gouv.fr
- **Influenza aviaire hautement pathogène H5N8** : communiqué de presse de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté : extrait : « **Toutes les communes de la région sont considérées à niveau de risque élevé. Obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et toutes les basses-cours.** » Plus d'informations sur <http://influenza.itavi.asso.fr/>
- **SICECO : rénovation d'une commande d'éclairage public à Pont-de-Chevigny réalisée.** Participation du SICECO : 790.47 euros. Montant à charge de la commune : 526.98 euros.
- Avant-projet sommaire concernant la **réhabilitation de la maison « brique et pierre »** réalisé par M. Dominique Jouffroy architecte **dans le cadre du projet « Eco Villages »**.
- Le **repas de fin d'année de nos aîné(e)s** se tiendra le mercredi 21 décembre au Chalet du Lac à Pont-et-Massène. Les **colis** seront livrés au domicile des demandeurs.
- Une **subvention** d'un montant de 3 058.93 euros est accordée **par le Conseil départemental pour les travaux de mise en accessibilité de l'église communale.**
- Une **permanence électorale sera tenue le samedi 31 décembre de 10h à midi** afin de permettre aux électeurs qui le souhaitent de demander leur inscription.
- **Déploiement de la fibre optique** : la commune intégrera la phase 2 : début des travaux en 2019 pour une mise en service espérée début 2020, la fibre arrive en direct chez les usagers. Le financement est assuré par le Conseil départemental.
- La traditionnelle cérémonie de **vœux du Maire** et le partage de la galette auront lieu le dimanche **15 janvier 2017 à 15h30.**

Courrier :

- **Réponse de Madame la Préfète suite au courrier des Maires de Vic-de-Chassenay et Millery. Réponse consultable sur le site internet communal qui ne répond pas aux interrogations posées par les Maires de Vic-de-Chassenay et Millery suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure de la société COVED qui, à ce jour, n'ont toujours pas été destinataires dudit arrêté alors même qu' ils sont cités parmi les autorités chargées de son exécution...**